



# Assemblée générale

Distr. limitée  
29 septembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Trente-troisième session

Point 3 de l'ordre du jour

### Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

#### Fédération de Russie : amendement au projet de résolution A/HRC/33/L.3/Rev.1

### 33/... Mortalité et morbidité maternelles évitables et droits de l'homme

Le onzième alinéa du préambule *devrait se lire comme suit* :

*Reconnaissant* que, conformément au Programme d'action de Beijing et au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et leurs conférences d'examen et documents finals, la santé sexuelle et procréative et les droits relatifs à la procréation sont essentiels à la réalisation progressive du droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre, et que des soins et services complets de santé sexuelle et procréative contiennent les éléments interdépendants et essentiels que sont la disponibilité, l'accessibilité, y compris économique, l'acceptabilité et la qualité et sont fournis sur la base de la non-discrimination et de l'égalité formelle et réelle, compte tenu de la nécessité de combattre les formes multiples et croisées de discrimination,

